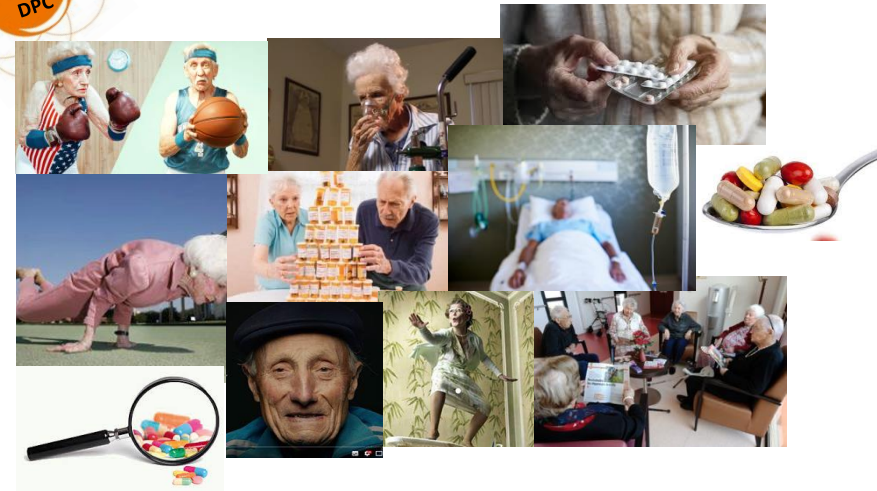


En partenariat avec le GIPSE, le Réseau d'Enseignement et d'Innovation pour la Pharmacie d'Officine vous propose une formation sur :

Optimisation de la prise en charge médicamenteuse de la personne âgée

Exemple du bilan partagé de médication



Formation validée DPC et FIF-PL

GIPSE - N° SIRET : 13001819500011 – Code NAF 8412 Z
Déclaré sous le N°: 73 31 070 11 31 auprès de la Préfecture de Haute-Garonne
www.gipse.org

Formation

PRE-REQUIS

- Bases sur les modifications pharmacocinétiques et pharmacodynamiques du patient âgé

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les spécificités de la personne âgée polymédiquée et savoir repérer la fragilité.
- Analyser des cas cliniques en gériatrie issus de bilans partagés de médication et mener une révision des prescriptions médicamenteuses.
- Connaître les bonnes pratiques de prescription médicamenteuse chez la personne âgée.
- Comprendre la méthodologie d'analyse d'ordonnance en gériatrie qui s'appuie sur la détection des prescriptions potentiellement inappropriées (PPI) en combinant les critères explicites et implicites.
- Savoir utiliser les outils de détection de PPI pour identifier les situations d'« overuse », de « misuse » ou d'« underuse ».
- Rédiger une synthèse de l'analyse pharmaceutique aux prescripteurs en formulant des propositions d'optimisations thérapeutiques.
- Savoir hiérarchiser et prioriser les interventions pharmaceutiques, les contextualiser, argumenter avec les justifications scientifiques adéquates.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Pharmaciens CHU Toulouse et Nîmes



Philippe Cestac
Cécile McCambridge
Cécile Bérard
Amandine Cambon
Chloé Choukroun
Charlène Cool
Soraya Qassemi
Christel Roland
Anaïs Serre
Pierre-André Raissiguiet



Programme

PARTIE E-LEARNING (durée estimée 5h)



Module 1 : Prise en charge médicamenteuse chez la personne âgée (1h30)

- Spécificités de la prise en charge médicamenteuse
- Prévention de l'iatrogénie médicamenteuse
- Optimisation des prescriptions : focus sur quelques classes thérapeutiques

Module 2 : De la théorie sur le bilan partagé de médication ... (1h30)

- Les étapes préalables à la mise en place d'un BPM
- L'entretien de recueil
- L'analyse pharmaceutique
- La restitution des données : synthèse au prescripteur et entretien conseil avec le patient
- Le suivi de l'observance

Module 3 : ... A la pratique ! (2h)

- 2 exemples d'optimisations thérapeutiques



PARTIE PRESENTIELLE : Analyse des pratiques professionnelles (1 journée 8h30H-17H)

8h30 – 9h00 : Accueil café
9h00 – 9h30 : Tour de table – présentation du groupe
9h30 – 10h30 : Questions diverses sur le e-learning et débriefing
10h30 – 11h30 : Cas clinique 1 en groupe
11h30 – 12h30 : Cas clinique 2 en groupe
12h30-14h00 : Pause déjeuner
14h – 15h30 : Jeux de rôles
15h30 – 16h30 : Cas clinique
16h30 – 17h : Conclusion / Evaluation de la journée

Tarifs & Inscription

Tarif non adhérent GIPSE : 350 euros (hors repas)
 Tarif étudiant : 150 euros (hors repas)

L'inscription à notre formation se fait grâce au formulaire [en ligne](#) (en cliquant sur lien)
 au moins 15 jours avant la date du présentiel

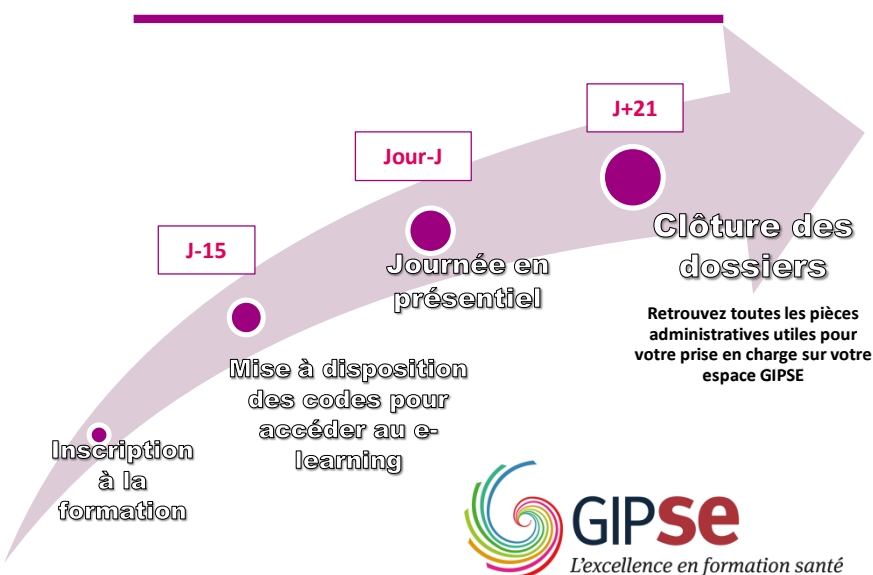
Pour toutes questions :

✉ : darles.d@chu-toulouse.fr
 Monsieur David Darles - GIPSE

Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé
 74, voie du TOEC. 31059 Toulouse Cedex 9

☎ Pour information ou contact par téléphone : 05 61 32 43 98

Rétro-planning de la formation



Modalités de prise en charge

Cette formation est prise en charge par
 L'ANDPC, le FIF-PL et ACTALIANS

Validant
 DPC

1- Professionnels de santé libéraux (Pharmaciens titulaires d'officine, médecins libéraux) : prise en charge via [FIF-PL](#) ou [l'ANDPC](#)

Pour bénéficier d'une prise en charge **déposez votre demande en ligne sur votre espace personnel**

➤ prise en charge via le **FIF-PL**, NACPRO n° S1020210090339 sur <https://www.fifpl.fr/>

➤ prise en charge via **l'ANDPC**, Action DPC n° 40442100007 sur <https://www.mondpc.fr/>

Important : l'inscription sur www.mondpc.fr doit impérativement se faire avant l'ouverture du e-learning, la formation ne pourra être validée et prise en charge que sous la **condition d'avoir été suivie dans sa totalité** sur la **période définie** (cf rétro-planning page précédente).

2- Pharmaciens d'officine adjoints diplômés : prise en charge via [OPCA PEPS](#) sur [e.actaliens](#)

➤ Le titulaire de l'officine doit se connecter sur son espace ACTALIANS (OPCA PEPS) afin de faire une demande de prise en charge. Le GIPSE vous fournira les pièces justificatives nécessaires.

➤ Le montant du remboursement de la formation et des frais annexes sont spécifiques à chaque pharmacie. Pour toute question, veuillez-vous adresser directement à OPCA PEPS au 01 53 00 86 00.

➤ Vous avez jusqu'à 3 mois après le présentiel pour faire la demande de prise en charge.

3 - Pharmaciens, médecins hospitaliers : prise en charge via la [Formation Médicale Continue](#)

➤ Rapprochez vous de votre Responsable du Service Formation de l'établissement et il se mettra en relation avec le GIPSE.